

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTE DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

AVIS PUBLIC

AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

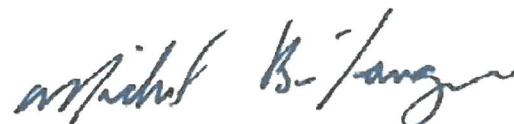
Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné :

Que le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en date du 4 juin 2021, a APPROUVÉ le Règlement numéro CENT-QUATRE-VINGT-QUATRE POINT ONZE (184.11) « *Règlement ayant pour effet de modifier le règlement #27 intitulé «Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré et ses amendements afin de modifier, corriger et ajuster certains éléments cartographiques».*

Que la Communauté métropolitaine de Québec, en date du 20 mai 2021, a APPROUVÉ le Règlement numéro CENT-QUATRE-VINGT-QUATRE POINT ONZE (184.11).

Que le susdit règlement est entré en vigueur le 4 juin 2021 conformément à l'article 53.11.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).

FAIT à Château-Richer, ce 15^e jour de juin deux mille-vingt-un.

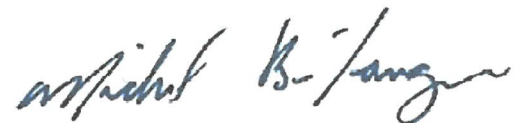


Michel Bélanger, Directeur général et
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à Baie Saint-Paul, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie dans le hall d'entrée de l'édifice sis au 3 rue de la Seigneurie à Château-Richer et via le site internet de la MRC, conformément au règlement #208 déterminant les modalités de publication des avis publics de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^{ième} jour de juin 2021.



Michel Bélanger, Directeur général et
Secrétaire-trésorier